



Saint-Lô, le 11 avril 2011

Le Maire de la Ville de Saint-Lô,

À

**Monsieur le Président  
Chambre Régionale des Comptes  
de Basse Normandie  
Château de Bénouville**

**14970 BENOUVILLE**

**DIRECTION DES FINANCES**

FD / DL

Objet : Réponse au rapport d'observations définitives du 17/3/11

Monsieur Le Président,

Vous m'avez transmis le rapport des observations définitives de la Chambre régionale des comptes de Basse-Normandie arrêtées le 11 mars 2011.

Vous avez pris acte dans la rédaction de ce document des réponses que j'ai formulées au titre de la procédure contradictoire, toutefois je souhaite apporter des précisions complémentaires :

Vous mettez l'accent sur la diminution de la capacité d'autofinancement. En effet la ville de Saint-Lô a dû faire face à une baisse conséquente de ses ressources de taxe professionnelle (400K€) avec la disparition d'une entreprise importante de son territoire, l'entreprise EUROMOTEUR. Le rétablissement de la situation ne peut se faire que sur la durée, sachant que des mesures salariales nationales (reclassement des catégories C notamment) ont pesé dans le même temps sur le budget. Parallèlement la volonté a été de continuer d'investir pour, comme vous le soulignez, renforcer l'attractivité de la commune tout en maîtrisant son endettement. Ce sont donc des efforts constants, pour à la fois réduire les charges de gestion tout en maintenant la qualité du service offert à nos concitoyens, qui constituent le fil conducteur de notre action municipale.

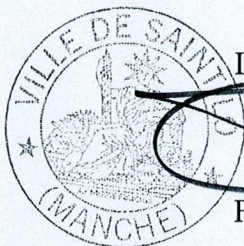
Vous nous suggérez également d'engager une réflexion sur les tarifs privilégiés accordés aux habitants non saint-lois de la communauté de communes. Cette initiative avait été prise dans l'objectif de développer la coopération intercommunale. Le processus s'avère en effet plus long que nous pouvions l'espérer mais une étape importante vient d'être franchie avec la transformation de la communauté de communes en communauté d'agglomération et avec, en corrélation, une mutualisation des recettes remplaçant la taxe professionnelle, recettes qui participent également au financement des services. Une étude sur les transferts éventuels de compétences va maintenant être engagée pour poursuivre cette démarche et le moment ne semble pas opportun de revoir les modalités de tarifications.

Par ailleurs, vous nous recommandez, pour la fiabilité des comptes, de transférer le budget du Foyer des Jeunes Travailleurs au CCAS. La comptabilité de cet équipement était retracée au niveau fonctionnel et donc d'une complète transparence. Néanmoins pour maintenir l'action municipale menée dans le cadre de sa politique d'animation jeunesse tout en assurant une parfaite lisibilité nous procéderons, en concertation avec le CCAS, à la création d'un budget annexe au budget principal.

Enfin vous incitez à une amélioration des suivis comptables et juridiques dans quelques domaines qui restent toutefois marginaux eu égard au nombre de dossiers traités. L'action des agents municipaux s'opère dans un cadre réglementaire souvent complexe et tout est mis en œuvre pour que priment à la fois efficacité et respect de la législation. Cependant l'instruction est donnée de corriger les anomalies relevées.

Au global, je me félicite des appréciations portées par la Chambre sur la gestion de la Ville pour la période examinée. Ces appréciations confortent les services et les élus dans leur souci de rigueur et de transparence de la gestion communale.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.



Le Maire,

François DIGARD.